

GB-A Rapport prudentiel représentants de placements collectifs étrangers 2024

Version 08/2024

Données générales

Applicable pour les exercices débutant le 1er janvier 2024 ou ultérieurement.

Institut

Domicile

FINMA Agrément

FINMA Catégorie de surveillance

Société d'audit

Destinataires du rapport

Personne de contact

Nom, Prénom

Téléphone

E-Mail

1. Conditions-cadres de l'audit

Ce chapitre liste les conditions-cadres de l'audit selon le Cm 64 de la Circ. FINMA 13/3 « Activités d'audit ».

a) Conditions-cadre générales des audits

Ampleur d'audit/Mandat d'audit

Début de la période sous revue

Fin de la période sous revue

Déroulement général de l'audit

b) Liste des personnes essentielles impliquées dans l'audit

Fonction <input type="radio"/> Auditrice responsable /auditeur responsable <input type="radio"/> Responsable du mandat <input type="radio"/> Manager <input type="radio"/> Spécialistes blanchiment d'argent <input type="radio"/> Spécialistes informatique <input type="radio"/> Spécialistes fiscaux <input type="radio"/> Spécialistes évaluation <input type="radio"/> Spécialistes juridique <input checked="" type="radio"/> Autre <input style="width: 100%;" type="text"/>	Nom, Prénom <input style="width: 95%;" type="text"/>	Niveau de fonction <input type="radio"/> Partenaire <input type="radio"/> Directeur <input type="radio"/> Senior Manager <input type="radio"/> Manager <input checked="" type="radio"/> Autre <input style="width: 100%;" type="text"/>
Fonction <input type="radio"/> Auditrice responsable /auditeur responsable <input type="radio"/> Responsable du mandat <input type="radio"/> Manager <input type="radio"/> Spécialistes blanchiment d'argent <input type="radio"/> Spécialistes informatique <input type="radio"/> Spécialistes fiscaux <input type="radio"/> Spécialistes évaluation <input type="radio"/> Spécialistes juridique <input checked="" type="radio"/> Autre <input style="width: 100%;" type="text"/>	Nom, Prénom <input style="width: 95%;" type="text"/>	Niveau de fonction <input type="radio"/> Partenaire <input type="radio"/> Directeur <input type="radio"/> Senior Manager <input type="radio"/> Manager <input checked="" type="radio"/> Autre <input style="width: 100%;" type="text"/>

c) Indications relatives à l'utilisation de travaux de tiers

Y'a-t-il eu un appui sur des travaux de tiers?

- Oui Non

d) Confirmation que l'audit a été effectué conformément à la stratégie d'audit

La société d'audit confirme le respect de la stratégie d'audit.

- Oui Non

e) Période des procédures d'audit

Procédure <input style="width: 100%;" type="text"/>			
De		Jusqu'à	
Mois de la période sous revue	Année de la période sous revue	Mois de la période sous revue	Année de la période sous revue
<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Procédure <input style="width: 100%;" type="text"/>			
De		Jusqu'à	

Mois de la période sous revue	Année de la période sous revue	Mois de la période sous revue	Année de la période sous revue
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

f) Difficultés rencontrées lors de l'audit

Y'a-t-il eu des difficultés lors de l'audit?

Oui Non

g) Mise à disposition de toutes les informations nécessaires

La société d'audit confirme que l'assujetti a fourni toutes les informations nécessaires en temps opportun et avec la qualité requise.

Oui Non

2. Indépendance de la société d'audit

année auditée

La société d'audit confirme avoir respecté les prescriptions d'indépendance telles que définies dans le code des obligations, dans la loi et l'ordonnance sur la surveillance de la révision, dans l'ordonnance sur les audits des marchés financiers ainsi que les dispositions supplémentaires concernant l'indépendance selon Circ. FINMA 13/3 durant l'année susmentionnée.

Oui Non

3. Autres mandats de la société d'audit auprès de l'assujetti

La société d'audit a-t-elle fourni d'autres prestations de service qui ne sont pas en conflit avec les prescriptions sur l'indépendance, durant la période couverte par le rapport sur l'audit prudentiel?

4. Résumé des résultats d'audit / autres conclusions tirées de l'audit / confirmations et appréciation globale

La société d'audit consigne toutes les irrégularités et recommandations en mentionnant les délais fixés et les mesures prises ou à prendre concernant le rétablissement de l'ordre légal (seules doivent être abordées les irrégularités ou recommandations relatives aux points d'audit prévus selon la stratégie d'audit).

Une mention doit être faite lorsque l'assujetti n'est pas d'accord avec une irrégularité ou une recommandation émise. Une irrégularité ou une recommandation réitérée doit être signalée spécifiquement.

Mention de l'état de régularisation, resp. de la clôture des irrégularités et recommandations de l'année précédente.

Les irrégularités et les recommandations font l'objet d'une classification selon les Cm 75.2ss de la Circulaire FINMA 13 /3 "Activités d'audit".

4.1 Irrégularités

Pour la période sous revue nous consignons des irrégularités sur la base de nos procédures d'audit selon la stratégie d'audit.

Oui Non

4.2 Recommandations

Pour la période sous revue nous consignons des recommandations sur la base de nos procédures d'audit selon la stratégie d'audit.

Oui Non

4.3 Irrégularités figurant dans le rapport de l'année précédente

Dans le rapport de l'année précédente figuraient des irrégularités.

Oui Non

4.4 Recommandations figurant dans le rapport de l'année précédente

Dans le rapport de l'année précédente figuraient des recommandations.

Oui Non

4.5 Faiblesses matérielles relatives à d'autres mandats/prestations de services

Y'a-t-il des faiblesses matérielles relatives à d'autres mandats / prestations de services, selon le chapitre 3?

Oui Non

4.6 Faiblesses matérielles révélées par des tiers

Y'a-t-il eu des faiblesses matérielles révélées par des tiers (dont la révision interne), lesquelles n'ont pas été reprises en tant qu'irrégularités ou recommandations par la société d'audit dans le cadre de ses travaux d'audit selon la stratégie d'audit?

Oui Non

4.7 Confirmations de la société d'audit

4.7.1 Recommandations et décisions de la FINMA

La société d'audit délivre sous ce point son attestation d'audit relative au respect, durant la période sous revue, des recommandations en vigueur ainsi que des décisions de la FINMA entrées en force et mentionne l'étendue d'audit appliquée.

La société d'audit se prononce également sur les décisions entrées en force relatives à l'approbation de l'institut, mais uniquement lorsque ces dernières contiennent explicitement des dispositions dont le respect doit être audité.

Des prises de position sur la mise en œuvre des recommandations émises par la FINMA dans le cadre de contrôles sur place (Supervisory Reviews / Deep Dives) doivent également être traitées dans le présent chapitre.

Y'a-t-il des décisions en force de la FINMA qui contiennent des dispositions dont le respect doit être audité?

Oui Non

Y'a-t-il des recommandations en vigueur de la FINMA?

Oui Non

4.7.2 Rapport d'audit de l'année précédente

La société d'audit confirme que le rapport d'audit de l'année précédente a été discuté et protocolé lors d'une séance de l'organe chargé de la haute direction.

Oui Non

4.8 Appréciation globale de la société d'audit

4.8.1 Garantie d'une activité irréprochable et bonne réputation

Sur la base des résultats de ses procédures d'audit, la société n'a pas fait des constatations qui mettent en cause la garantie d'une activité irréprochable par l'établissement financier et les personnes chargées de son administration et de sa gestion et la bonne réputation des personnes chargés de l'administration et de la gestion ainsi que des participants qualifiés.

L'influence des participants qualifiés ne s'exerce pas au détriment d'une gestion saine et prudente.

4.8.2 Conditions d'autorisation et d'approbation

Sur la base des résultats de ses procédures d'audit, la société n'a pas fait des constatations qui mettent en cause le respect durable des conditions d'autorisation et d'approbation. Les irrégularités avec délais sous 4.1 ne mettent pas en cause le respect des conditions d'autorisation.

Oui Non

La FINMA ne doit pas prendre de mesures.

Oui Non

5. Informations importantes au sujet de l'établissement audité

5.1 Activités et structure de la clientèle

La société d'audit décrit les principales activités de l'assujetti ainsi que les segments de clientèle visés et le lieu de l'administration principale.

Domaines d'activités

Segments de clientèle

Lieu de l'administration principale

5.2 Structure du groupe et rapports de détention/relations avec d'autres entreprises

La société d'audit commente la structure du groupe, les participants qualifiés ainsi que les relations et dépendances significatives à l'égard d'autres entreprises ou parties prenantes (contrats économiquement significatifs, collaboration à l'intérieur du groupe, etc.).

L'institut dispose-t-il par ailleurs d'une autorisation de la FINMA d'exercer en tant que banque, maison de titres, direction de fonds, entreprise d'assurance ou gestionnaire de fortune collective ?

Oui Non

5.3 Organisation administrative et structure organisationnelle

La société d'audit décrit l'organisation de l'organe chargé de la haute direction (comités et commissions) et de la direction; elle commente l'attribution et l'exercice des tâches intransmissibles et inaliénables.

L'institut dispose-t-il par ailleurs d'une autorisation de la FINMA d'exercer en tant que banque, maison de titres, direction de fonds, entreprise d'assurance ou gestionnaire de fortune collective ?

Oui Non

5.4 Changements importants auprès de l'assujetti

La société d'audit commente les changements importants, notamment au niveau de l'organisation ou des activités du représentant.

Y'a-t-il eu des modifications importantes au sein de l'assujetti?

Oui Non

5.5 Défis futurs

La société d'audit donne un aperçu prospectif des modifications décisives, notamment réglementaires, qui concerneront l'assujetti dans sa fonction de représentant des placements collectifs étrangers et des répercussions éventuelles qui en découleront pour son activité en indiquant les mesures prévues ou prises.

Description

6. Points d'audit et indications résumées des procédures d'audit effectuées

La société d'audit indique par « oui » ou « non » si les points d'audit concernés ont été remplis et fournit une estimation qualitative dans les cas impliquant une intervention. Lorsque des points d'audits ne sont pas applicables (« N/A »), elle donne des explications. Les commentaires de la société d'audit se réfèrent toujours au respect durable des exigences énoncées.

Si la société d'audit répond par « oui » à un point d'audit, il n'est pas nécessaire d'expliquer comment la société d'audit est parvenue à cette conclusion.

Lorsqu'il existe des faiblesses ou lorsqu'il est statué par « non » sur un point d'audit, la société d'audit fournit des commentaires pertinents.

Une mention ad hoc est fournie lorsque le constat émis se fonde sur des faits établis par la révision interne ou des tiers.

Les procédures d'audit essentielles sur lesquelles se fondent les confirmations données par la société d'audit doivent être décrites (liste).

6.1 Organisation interne

Considération

Si l'assujetti dispose d'une autorisation d'exercer en tant que banque, maison de titres, direction de fonds, entreprise d'assurance ou gestionnaire de fortune collective, ce champ d'audit ne s'applique qu'à l'activité de représentant conformément à la stratégie d'audit standard.

6.1.1 Corporate Governance / Organisation interne / contrôle interne / compliance et gestion des risques

Domaine d'audit

Organisation interne

Champ d'audit

Corporate Governance / Organisation interne / contrôle interne / compliance et gestion des risques

Risque Net

Intervention lors de l'année sous revue

La Corporate Governance est appropriée.

Une séparation adéquate existe entre la haute direction, la surveillance, le contrôle et la direction opérationnelle.

Les membres de l'organe chargé de la haute direction, de la surveillance et du contrôle ainsi que la direction disposent des qualifications professionnelles requises.

L'organisation interne est structurée de manière appropriée compte tenu de la nature et de l'ampleur des activités.

Le système de contrôle interne est structuré de manière appropriée compte tenu de la nature et de l'ampleur des activités.

L'établissement respecte les statuts et le règlement d'organisation approuvés par la FINMA.

Le titulaire d'autorisation dispose d'un inventaire des contrats et des directives et le tient à jour.

L'organisation et la qualité de la fonction compliance et gestion des risques sont appropriées compte tenu de la nature et de l'ampleur des activités.

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

6.1.2 Délégation de tâches / Externalisation (activité de représentant)

Domaine d'audit

Organisation interne

Champ d'audit

Délégation de tâches / Externalisation (activité de représentant)

Considération

La société d'audit fournit en annexe sous "10.1 Liste des délégations" un tableau synoptique des tâches essentielles déléguées par l'établissement (avec indication des bénéficiaires de la délégation / personnes mandatées) en relation avec l'activité de représentant dans le sens de l'art. 12b-12d OPCC.

Risque Net

Intervention lors de l'année sous revue

L'institut dispose d'un inventaire des fonctions externalisées.

Le choix et la formation des personnes mandatées dans le cadre de la délégation de tâches en relation avec l'activité de représentant sont adéquats.	
La délégation de tâches en relation avec l'activité de représentant est définie dans des contrats écrits en bonne et due forme. En cas d'externalisations déterminantes pour la sécurité les exigences correspondantes sont fixés dedans.	
La surveillance et le contrôle de l'exécution des tâches par les personnes mandatées sont effectués attentivement et avec des ressources humaines adéquates et suffisamment qualifiées.	

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

--

6.1.3 Obligations d'annonce, de publication et d'information

Domaine d'audit	Champ d'audit
Organisation interne	Obligations d'annonce, de publication et d'information
Risque Net	Intervention lors de l'année sous revue
L'établissement a respecté les dispositions sur les obligations d'annonce, de publication et d'information.	

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

--

6.1.4 Offre d'instruments financiers LSFIn

Domaine d'audit	Champ d'audit
Organisation interne	Offre d'instruments financiers LSFIn
Risque Net	Intervention lors de l'année sous revue
Les prescriptions pertinentes pour l'offre d'instruments financiers sont respectées.	
La publicité pour des instruments financiers est désignée comme telle.	

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

--

6.2 Capital minimum et garanties

Domaine d'audit	Champ d'audit
Capital minimum et garanties	Capital minimum et garanties

Considération

Le capital minimum selon l'art. 131 al. 1 OPCC est entièrement libéré et ne doit pas être entamé par des pertes reportées et / ou par la perte de l'exercice en cours.

Risque Net

Intervention lors de l'année sous revue

Il existe des processus et contrôles adéquats pour surveiller le respect durable des dispositions en matière de capital minimal.

L'assujéti dispose d'une assurance responsabilité professionnelle (art. 132 OPCC) d'un montant suffisant.

Les dispositions en matière de capital minimal resp.de garanties (art. 131 OPCC) sont respectées.

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

6.3 Protection des intérêts des investisseurs LPCC

Domaine d'audit

Champ d'audit

Règles de comportement

Protection des intérêts des investisseurs LPCC

Considération

La société d'audit précise dans quels placements collectifs de capitaux des violations ou des restrictions ont été constatées.

Risque Net

Intervention lors de l'année sous revue

Les processus et contrôles pour garantir le respect des intérêts des investisseurs sont appropriés.

Les intérêts des investisseurs sont protégés.

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

6.4 Règles de comportement LSFIn

Domaine d'audit

Champ d'audit

Règles de comportement

Règles de comportement LSFIn

Risque Net

Intervention lors de l'année sous revue

Les processus et contrôles visant à respecter les règles de comportement LSFIn sont appropriées.

Les règles de comportement selon la LSFIn sont respectées.

Les confirmations sont basées sur les procédures d'audit suivantes

7. Audits supplémentaires

La société d'audit commente les constatations faites dans le cadre d'audits supplémentaires. Toute recommandation ou irrégularité doit être rapportée sous le chapitre 4.

Y'a-t-il eu des audits supplémentaires selon la stratégie d'audit?

Oui Non

8. Autres remarques

8.1. Evènements après la fin des procédures d'audit

Y'a-t-il eu des évènements importants durant la période comprise entre la fin des audits et la remise du rapport d'audit?

Oui Non

8.2. Rapports complémentaires

Y'a-t-il un rapport complémentaire (p. ex. management letter) qui contient des constatations ou recommandations majeures?

Oui Non

8.3. Autres remarques de la société d'audit

Y'a-t-il d'autres remarques de la société d'audit?

Oui Non

9. Signatures / Confirmation de la société d'audit

L'auditrice responsable / l'auditeur responsable ainsi qu'une autre l'auditrice autorisée / qu'un autre l'auditeur autorisé signent le rapport PDF (signature électronique qualifiée) et le remettent en annexe à l'envoi électronique via la plateforme de saisie de la FINMA.

Dans le cas où il n'est pas possible de signer le rapport au moyen de la signature électronique qualifiée, celui-ci doit être imprimé, signé à la main et envoyé par voie postale à la FINMA (en plus de l'envoi électronique via la plateforme de saisie de la FINMA).

10. Annexes

10.1. Liste des délégations

10.1.1. Tâches déléguées par le représentant de placements collectifs étrangers à des tiers

Complément au champ d'audit 6.1.2 Délégation de tâches / Externalisation

Y'a-t-il des tâches déléguées par le représentant de placements collectifs étrangers à des tiers?

Oui Non

10.2 Documents à soumettre

Les documents suivants sont à télécharger sur l'EHP:

- a) organigramme du représentant de placements collectifs étrangers
- b) comptes annuels audités avec rapport de l'organe de révision selon art. 728a CO (en l'absence d'une autorisation comme direction de fonds ou gestionnaire de fortune collective (LEFin art. 2 al. 1 let. d) ou c))
- c) autres documents jugés pertinents par la société d'audit